

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022-09/1/7 DOSSIER N° 5385	REGIME INDEMNITAIRE
---	----------------------------

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le

quorum étant atteint,

D É C I D E :

D'adopter l'inscription des crédits supplémentaires à hauteur de 115 000€ pour prendre en compte l'augmentation du régime indemnitaire tel que détaillé ci-après :

RAPPEL DES PROPOSITIONS DU RAPPORT EN OBET

Les agents subissent depuis plusieurs mois les effets de l'inflation et plus particulièrement la hausse des carburants.

Pour aider les agents dont les revenus sont les plus bas, il est proposé de verser sur le mois d'octobre 2022 une IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) dont le montant sera ponctuellement augmenté de **100€ Nets**.

Ce supplément de régime indemnitaire viendrait « doubler » l'indemnité inflation prise en charge par l'Etat qui avait été versée aux agents du conseil départemental sur le salaire de février 2022.

Les modalités de versement seraient les mêmes que l'indemnité inflation versée en février.

La période de référence de 10 mois serait fixée du 1^{er} novembre 2021 au 31 août 2022.

Sur cette période, les agents ayant perçu une rémunération inférieure à **27 000 euros bruts** (avant déduction des abattements forfaitaires pour frais professionnels le cas échéant) percevraient un régime indemnitaire (IFSE) majoré de 100€ nets sur le mois d'octobre. Le plafond de 27 000€ (qui était de 26 000€ pour la prime de février) sera proratisé pour les agents ayant été recrutés au cours de la période de référence.

L'IFSE étant soumise à cotisations, le montant brut se présentera comme suit:

- Titulaires 117€ (coût chargé pour la collectivité : 122,85€ / agent)
- Contractuels 124,42€ (coût chargé pour la collectivité : 174,36€ / agent)

Les assistants familiaux et les contrats de droit privé n'étant pas éligibles à l'IFSE cette revalorisation pourrait être versée sous la forme d'un complément de rémunération appelé « prime inflation ».

Le montant brut serait de :

- ASSFAM : 124,42€ (coût chargé pour la collectivité : 173,89€ / agent)
- Contrats de droit privé (PEC) : 124,42€ (coût chargé pour la collectivité : 174,36€ / agent)
- Contrats de droit privé (apprentis) : 100 € (coût chargé pour la collectivité : 100,97 €/agent)

Globalement, le coût prévisionnel pour la collectivité (arrondi à 115 000€) se décompose comme suit :

Catégorie	Montant brut	Montant net	Coût chargé	Nbre bénéficiaires*	Coût total
Budget général					
Titulaires	117	100	122,85	561	68 918,85
Contractuels	124,42	100	174,36	159	27 723,59
ASSFAM	124,42	100	173,89	101	17 562,83
					114 205,27
LABO					
Titulaires	117	100	122,85	19	2 334,15
Contractuels	124,42	100	174,36	10	1 743,62
				850	4 077,77

*Simulation faite à partir des effectifs concernés lors du versement de la prime inflation.

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0057-DE

Mme Catherine DEFEMME ne prend pas part au vote en qualité de Présidente de l'ADRT - Creuse Tourisme.

En application de l'article L 1111-6 II CGCT ne prennent pas part aux votes Mmes JOUANNETAUD, NICOUX et MMs SIMONNET, MARTIN.

Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET